

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 310

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.